

Le syndrome CHARGE - Journées de rencontres et de formation 2018

Bulletin d'inscription pour les familles (père et mère de l'enfant atteint du syndrome et fratrie participant au groupe de paroles)

**A retourner, complété et accompagné de votre règlement
avant le 1^{er} Juin 2018**

au CRESAM - 12 rue du Pré Médard 86280 SAINT-BENOIT

***Les chambres doubles seront attribuées prioritairement aux familles avec enfant
et dans l'ordre d'arrivée des demandes.***

→**NOM**
Prénom
Adresse complète
N° de téléphone domicile et/ou portable :
Adresse mail :

→Pour les personnes atteintes du syndrome, merci de nous préciser vos besoins particuliers (communication, alimentation etc) :

→**Enfant atteint du syndrome**, (+ compléter son bulletin d'inscription aux activités)

NOM Prénom Date de naissance

→**Fratrie participant au groupe de paroles le vendredi 21/09 de 16h00 à 18h00**

NOM Prénom

Attention : la fratrie reste sous la responsabilité des parents pendant le reste du colloque.

Réservation de l'hébergement et des repas (nous retourner le tableau joint)

Si toutefois vous ne souhaitez pas être hébergés sur place au CREPS Poitou-Charentes, nous joignons une liste d'hôtels de POITIERS au présent bulletin : dans ce cas, la réservation de votre hébergement est laissée à votre charge et ne fera pas l'objet de remboursement par l'Association CHARGE Enfant Soleil.

Avez-vous des demandes spécifiques concernant l'alimentation, l'hébergement ou les aspects médicaux ?

.....
.....

Désirez-vous la présence d'un interprète en LSF ? oui non

COUT DE L'INSCRIPTION

25 euros/personne (**inscription gratuite** pour l'enfant atteint du syndrome et pour la fratrie participant au groupe de paroles).

25 euros x personne = euros (chèque à l'ordre de APSA-CRESAM)

COUT DE L'HEBERGEMENT ET DES REPAS

L'Association CHARGE ENFANT SOLEIL prenant en charge les frais d'hébergement et de repas (**tous les deux réservés au CREPS**) pour les adhérents de l'association à jour de leur cotisation (père et mère de l'enfant uniquement), seul un forfait de 30 euros/personne (père, mère, fratrie participant au groupe de paroles – **gratuit** pour l'enfant atteint du syndrome) vous est demandé par l'Association.

30 euros x personne = euros (chèque à l'ordre de l'Association CHARGE ENFANT SOLEIL)

CHOIX DE L'ATELIER

Le jeudi 20 septembre de 14h00 à 16h00 vous pourrez participer à **1 atelier** au choix.

La répartition des groupes se fera par ordre d'arrivée des demandes, aussi nous vous remercions de classer les 3 ateliers ci-dessous par ordre de préférence (de 1 à 3)

ATELIER - LA PERIODE DE L'ENFANCE

(Modérateur, Pr Véronique ABADIE, Pédiatre Hôpital Necker).

- . Développement et communication (Jacques SOURIAU, Psychologue).
- . Les observations au CRESAM (Séverine CLEMENT et Guillaume FERRON, Conseillers référents formateurs).
- . Oralité et sensorialité (Laurence CHEVREUL, Orthophoniste).
- . Adaptation au développement sensori-moteur chez les enfants ayant un syndrome CHARGE (Lucie MEUNIER, Psychomotricienne).

Echanges

ATELIER - LA PERIODE DE L'ADOLESCENCE

(Modérateur, Christine MICHON, Directrice du Pôle Enfants APSA).

- . L'inclusion, les différents types de scolarisation (Claudine BERTHAULT, Directrice du Pôle Services APSA).
- . Troubles vestibulaires et apprentissage (à définir).
- . La modalité tactile et les pictogrammes tactiles (CESSA).

Echanges

ATELIER – L'AGE ADULTE

(Modérateur, Valérie TAGGIASCO, Trésorière de l'ANPSA).

- . L'intégration professionnelle avec un adulte ayant le syndrome CHARGE (à définir).
- . Quels projets de vie pour les personnes plus dépendantes ? Présentation du Pôle Adultes de l'APSA (Marie-Aude CLAIRAND, Directrice du Pôle Adultes APSA).
- . La participation sociale des personnes, les démarches diverses à l'entrée à l'âge adulte (MDPH 86).

Echanges

PARTICIPATION DE VOTRE ENFANT AU GROUPE DE PAROLES ENFANTS/ADOS ATTEINTS DU SYNDROME

Votre enfant est-il intéressé pour participer au groupe de paroles prévu le vendredi 21 septembre 2017 de 16h00 à 18 h 00 ?

- oui non

À retourner, complété et accompagné de votre inscription et de votre règlement avant le 1^{er} Juin 2018
au CRESAM - 12 rue du Pré Médard 86280 SAINT-BENOIT

JOURNEES DE RENCONTRES ET DE FORMATION

Syndrome CHARGE

Jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 septembre 2018

Informations complémentaires concernant l'hébergement au CREPS de Poitiers*

Soyez assurés que l'Association CHARGE Enfant Soleil et le CRESAM mettent tout en œuvre pour que votre accueil au CREPS se passe dans les meilleures conditions.

Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les chambres mises à disposition restent d'un confort simple.

Merci donc d'être vigilants sur les points suivants :

► DOUCHES/SANITAIRES

Le bulletin d'inscription pour votre hébergement précise pour chacune des catégories (ANGOUMOIS, AUNIS et SAINTONGE, GATINE), les contraintes liées aux douches et sanitaires, dont la plupart sont situés en dehors des chambres. Les cabines de douches sont accessibles par une marche.

► CHAUFFAGE

En cette période de l'année, le CREPS n'aura pas débuté sa période de chauffage. L'environnement étant boisé, les soirées et les nuits peuvent être fraîches : pensez dans ce cas à apporter des petites couvertures supplémentaires pour vous-même et vos enfants.

► PRISES ELECTRIQUES

Les chambres disposent pour la plupart d'une seule prise murale. Afin de ne pas être démunis pour le branchement/recharge d'appareils pour vous-même et vos enfants, pensez à apporter des prises multiples.

► DRAPS/SERVIETTES DE TOILETTE

Le CREPS n'assure pas de service hôtelier classique.

Seuls les draps sont fournis. Pensez à apporter vos serviettes et produits de toilette.

► REPAS/PETITS DEJEUNERS

Les prestations du service de restauration sont assurées dans un lieu distant d'une cinquantaine de mètres de celui des hébergements et d'une centaine de mètres de celui des interventions (séances plénières et ateliers). Pensez à prévoir une frontale/lampe torche, éventuellement lampe torche de votre portable pour l'éclairage complémentaire des chemins d'accès.

* À SAVOIR :

Pour les familles qui ne souhaitent pas être hébergées au CREPS

Nous vous rappelons que, dans ce cas, la réservation de votre hébergement est laissée à votre charge et ne fera pas l'objet d'un remboursement par l'Association CHARGE ENFANT SOLEIL. (**Liste d'hôtels ci-jointe**)

Pour les familles qui souhaiteraient dormir dans leur camping-car

Le CREPS autorise le stationnement seul du camping-car sur son parking en journée.

Dormir dans le camping-car n'est pas autorisé sur le parking du CREPS (un parking d'accueil de nuit pour les camping-cars est disponible dans la commune voisine de Vouneuil-Sous-Biard).